

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 11/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198675-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 11/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2016 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 22 janvier 2016 relative à l'adoption du Budget Primitif du budget principal et de ses budgets annexes ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 17 juin 2016 relative à l'adoption du Budget supplémentaire du budget principal et de ses budgets annexes ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 14 octobre 2016 relative à l'adoption de la décision modificative du budget principal et de ses budgets annexes ;

Vu les comptes de gestion 2016 présentés par Madame le Payeur Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour relative aux comptes de gestion et aux comptes administratifs 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

Le Conseil Départemental des Yvelines, après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes, dont les résultats sont conformes aux comptes de gestions présentés par le comptable public ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

Article 1^{er} : d'affecter les résultats du compte administratif 2016 du Budget principal ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016	148 741 459,43 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	22 053 019,72 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016	170 794 479,15 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016	-12 973 175,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-12 323 574,15 €
Restes à réaliser en dépenses	36 296 959,97 €
Restes à réaliser en recettes	1 139 163,67 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2016	-60 454 545,45 €

Affectation 2016 du résultat de fonctionnement :

Affectation en section d'investissement (nature 1068)	60 454 545,45 €
Reports à nouveau (nature 002)	110 339 933,60 €

Report 2016 du résultat d'investissement :

Reports à nouveau (nature 001)	-25 296 749,15 €
--------------------------------	------------------

Article 2 : De reporter les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe de l'Institut de Formation Sociale des Yvelines ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Résultats de l'exercice 2016	-32 320,75€
Résultat de l'exercice antérieur reporté	118 294,85€
Résultat de clôture de l'exercice	85 974,10 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Résultat de l'exercice 2016	-3 169,04 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	22 083,24 €
Résultat de clôture de l'exercice	18 914,20 €
Restes à réaliser en dépenses	4 118,52 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2016	14 795,68 €

<u>Reports 2016 du résultat de fonctionnement :</u>	
Reports à nouveau (nature 002)	85 974,10 €

<u>Reports 2016 du résultat d'investissement :</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	18 914,20 €

Article 3 : De reporter les résultats du compte administratif 2016 du Budget annexe du Musée Maurice DENIS ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice	- 2 919,23 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	3 027,23 €
Résultat de clôture de l'exercice	108,00 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Résultat de l'exercice 2016	141 447,74€
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 113 659,94 €
Résultat de clôture de l'exercice	27 787,80 €
Restes à réaliser en dépenses	3 302,33 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissent cumulé au 31/12/2016	24 485,47 €

<u>Reports 2016 du résultat de fonctionnement :</u>	
Reports à nouveau (nature 002)	108,00 €

<u>Reports 2016 du résultat d'investissement :</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	27 787,80 €

Article 4 : De reporter les résultats du compte administratif 2016 du Budget annexe du Centre Maternel Porchefontaine ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice	-4 654,96 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	4 654,96 €
Résultat de clôture de l'exercice	0 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016	46 802,76 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	103 686,93 €
Résultat de clôture de l'exercice	150 489,69 €
	640,39 €
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	0
Résultat d'investissent cumulé au 31/12/2016	149 849,30 €

Reports 2016 du résultat d'investissement :

Reports à nouveau (nature 001)	150 489,69 €
--------------------------------	--------------

Article 5 : D'affecter les résultats du compte administratif 2016 du Budget annexe de la Maison de l'Enfance des Yvelines ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016	
	-12 500,93 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	12 500,93 €
Résultat de clôture de l'exercice	0 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016	94 391,81 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	183 952,18 €
Résultat de clôture de l'exercice	278 343,99 €
Restes à réaliser en dépenses	7 437,09 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissent cumulé au 31/12/2016	270 906,90 €

Reports 2016 du résultat d'investissement :

Reports à nouveau (nature 001)	278 343,99 €
--------------------------------	--------------

Article 6 : De constater les résultats du compte administratif 2016 du Budget annexe du Très Haut Débit ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016	
	0,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €

Section d'investissement :

Résultats de l'exercice 2016	- 13 239,50 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	13 239,50 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (6) : Nicole Bristol à Elodie Sornay, Olivier De la Faire à Laurent Richard, Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.